

Réunion d'information pour les parents des élèves de Terminale

13 janvier 2026
Lycée Saint Exupéry

1 seule procédure

1 seul dossier

1 seul calendrier



Le calendrier 2026 en 3 étapes

Octobre 2025 > Janvier 2026

Je m'informe
et découvre les formations

1

Oct.

Nov.

Déc.

Janv.

Mercredi 17 décembre :
ouverture de la carte
des formations 2026

19 Janvier 2026 > 12 Mars 2026

Je m'inscris pour formuler mes vœux

Jusqu'au 1^{er} Avril 2026

Je finalise mon dossier

2

Février

Mars

Avril

Mai

Jeudi 12 mars :
dernier jour pour formuler
mes vœux

2 Juin 2026 > 11 Juillet 2026

Je reçois les réponses
des formations et je décide

3

Juin

Juillet

Août

Sept.

Vendredi 5 juin - Lundi 8 juin :
classement des vœux
en attente

Parmi les 25 000 formations dispensant des diplômes nationaux et d'établissements :

○ **Des formations sous statut étudiant :**

- **Formations dites « non sélectives »** : les différentes licences (dont les licences « accès santé »), les LPE (licence professorat des écoles) et les parcours d'accès aux études de santé (PASS),
- **Formations dites « sélectives »** : les classes prépa (CPGE), BTS, BUT (Bachelor universitaire de technologie), formations en soins infirmiers (en IFSI) et autres formations paramédicales, formations en travail social (en EFTS), écoles d'ingénieur, de commerce et de management, Sciences Po/ Instituts d'Études Politiques, écoles vétérinaires, formations aux métiers de la culture, du sport, etc...

○ **Des formations sous statut apprenti (en alternance) :**

☞ Certaines formations privées ne sont pas présentes sur Parcoursup > **soyez vigilants**





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur



Calendrier



Carte des formations



FAQ & Ressources



Me connecter

Rechercher



Découvrir Parcoursup ▾

Construire son projet d'orientation ▾

Trouver une formation ▾

Candidater sur Parcoursup ▾

Préparer sa vie étudiante ▾



Étape en cours : 17 décembre - 19 janvier

[Je consulte la carte des formations →](#)



Prochaine étape : lundi 19 janvier

[Je m'inscris et je formule mes vœux →](#)



Cartes des formations 2026

Vous pouvez accéder dès maintenant aux formations proposées sur Parcoursup en 2026. Pour chacune d'entre elles une fiche détaillée vous propose des informations pour vous aider à faire vos choix d'orientation. Prenez le temps de vous renseigner sur les formations qui vous intéressent avant de vous inscrire et formuler vos vœux à partir du 19 janvier.

[Découvrir les formations](#)

Rechercher une formation

Rechercher une **formation**, une **filière**... ?

Exemple : BTS droit

Zone géographique ?

Exemple : Lyon

 **Rechercher**

Résultats pour : **licence, professorat, ecoles**

Filtres

Types d'établissement

- ☐ Publics (14)
- ☐ Privés en contrat avec l'Etat / EESC (0)
- ☐ Privés (0)

Apprentissage

- ☐ Formations hors apprentissage (14)

Types de formation

- ☐ Formations d'art, de design et du spectacle vivant (0)
- ☐ LPE - Licence Professorat des Ecoles (14)

14 formations consultables dans cette zone géographique.

Trier par Pertinence

PUBLIC

Université Gustave Eiffel (Champs-sur-Marne - 77)

Licence - Professorat des Ecoles

Taux d'accès non calculés car cette formation n'a pas participé à la campagne Parcoursup 2025.

Voir la formation

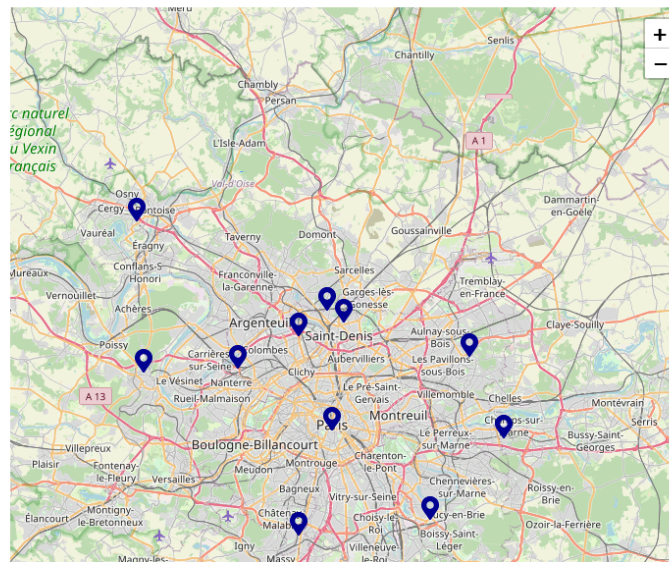
☐ Ajouter au comparateur ?

Formations similaires

PUBLIC

Université d'Evry Val d'Essonne (Evry)

 **Voir toutes les autres formations (128)**





Université Paris- Est-Créteil Val de Marne - UPEC (Paris 12)

Licence - Professorat des Ecoles

ÉTABLISSEMENT

ÉTABLISSEMENT PUBLIC

FORMATION

FORMATION OUVRANT DROIT AUX BOURSES



DIPLÔME NATIONAL DE LICENCE CONTRÔLÉ PAR L'ETAT

 INSPE de Bonneuil (Bonneuil-sur-Marne - 94)

Autres formations accessibles :

INSPE de Bonneuil (Bonneuil-sur-Marne ▼)

Partager la page



Découvrir la
formation et ses
caractéristiques



Comprendre les
critères d'analyse
des candidatures



Consulter les
modalités de
candidature



Visualiser les
chiffres d'accès à la
formation



Poursuivre ses
études et connaître
les débouchés



Contacter et
échanger avec
l'établissement

Les modalités d'examen affichés pour chaque formation

Dans les formations sélectives (classes prépa, BUT, BTS, écoles, IFSI...)

L'admission se fait sur dossier et, dans certains cas, en ayant recours, en plus ou en lieu et place du dossier, à des épreuves écrites et/ou orales dont le calendrier et les modalités sont affichés aux candidats (rubrique « consulter les modalités de candidature »)

Dans les formations non sélectives (licences, LPE et PASS)

Un lycéen peut **accéder à la licence de son choix à l'université, dans la limite des capacités d'accueil** : si le nombre de vœux reçus est supérieur au nombre de places disponibles, la commission d'examen des vœux étudie les dossiers et vérifie leur adéquation avec la formation demandée afin de les classer

L'université peut conditionner l'admission (réponse « oui-si ») d'un candidat au suivi d'un dispositif de réussite (remise à niveau, tutorat...) afin de l'aider et de favoriser sa réussite

2

19 JANVIER 2026 > 12 MARS 2026 > 1^{er} AVRIL 2026

Je m'inscris pour formuler mes vœux et finalise mon dossier

TOUT AU LONG DU 2^e TRIMESTRE

Je poursuis ma réflexion avec mes professeurs principaux et je participe aux **journées portes ouvertes** des établissements d'enseignement supérieurs et aux **salons d'orientation**.

DU 19 JANVIER AU 12 MARS

- Je m'inscris sur **Parcoursup** pour créer mon dossier candidat.
- **Je formule mes vœux : jusqu'à 10 vœux** (avec possibilité de sous-vœux selon les formations) et 10 vœux supplémentaires pour les formations en apprentissage.

Jeudi 12 mars 2026 **dernier jour pour formuler mes vœux.**

MERCREDI 1^{ER} AVRIL

Dernier jour pour finaliser mon dossier candidat avec les éléments demandés par les formations et **confirmer chacun de mes vœux.**



FÉVRIER - MARS

2^e conseil de classe : chaque vœu que je formule fait l'objet d'une **fiche Avenir** comprenant les appréciations de mes professeurs et l'avis du chef d'établissement.

Des **vidéos tutorielles** sont proposées sur **Parcoursup** pour vous guider à chaque étape

AVRIL-MAI

Chaque formation que j'ai demandée organise une commission pour examiner ma candidature à partir des critères généraux d'examen des vœux qu'elle a définis et que j'ai consultés sur sa fiche détaillée via Parcoursup.

S'inscrire sur Parcoursup

- **L'INE** (identifiant national élève en lycée général, technologique ou professionnel) : sur les bulletins scolaires ou le relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat
- **L'adresse mail que vous avez transmise à votre lycée.** En cas de doute sur cette adresse mail contactez la scolarité de votre établissement.

Important : renseignez un numéro de portable pour recevoir les alertes envoyées par la plateforme.

Conseil aux parents ou tuteurs légaux : vous pouvez également renseigner votre email et numéro de portable dans le dossier de votre enfant pour recevoir messages et alertes Parcoursup. Vous pourrez également recevoir de la part des formations qui organisent des épreuves écrites/orales le rappel des échéances à respecter

Formuler librement vos vœux sur Parcoursup

> Jusqu'à 10 vœux et 10 vœux supplémentaires pour des formations en apprentissage

- > Pour des **formations sélectives** (Classes prépa, STS, IUT, écoles, IFSI, IEP, etc.) et **non sélectives** (licences, LPE ou PASS)
- > **Des vœux qui n'ont pas besoin d'être classés** : aucune hiérarchisation pour éviter toute autocensure
- > **La date de formulation des vœux n'est pas prise en compte** pour l'examen du dossier
- > **Des vœux qui ne sont connus que de vous** : la formation ne connaît que le vœu qui la concerne

Conseil : diversifiez vos vœux et évitez impérativement de n'en formuler qu'un seul

Focus sur les vœux multiples (1/4)

- **Un vœu multiple est un regroupement de plusieurs formations similaires** (exemple : le vœu multiple BTS « Management commercial opérationnel » qui regroupe toutes les formations de BTS « MCO » à l'échelle nationale).
- **Un vœu multiple compte pour un vœu** parmi les 10 vœux possibles.
- **Chaque vœu multiple est composé de sous-vœux qui correspondent chacun à un établissement différent.** Vous pouvez choisir un ou plusieurs établissements, sans avoir besoin de les classer.
- **Sauf exception (PASS Ile-de-France), il n'y a pas de vœu multiple pour les licences**

Focus sur les vœux multiples (2/4)

Les formations dont le nombre de sous-vœux est limité à 10 par vœu multiple dans la limite de 20 sous-vœux au total :

- **Les BTS et les BUT**
- **Les DN MADE**
- **Les DCG** (diplôme de comptabilité et de gestion)
- **Les classes prépas**
- **Les EFTS** (Etablissements de Formation en Travail Social)
- **Les DNA** (diplôme national d'art) proposés par les écoles d'art du ministère de la culture

Focus sur les vœux multiples (3/4)

Les formations dont le nombre de sous-vœux n'est pas limité :

- **Les IFSI** (Instituts de Formation en Soins Infirmiers) et **les instituts d'orthophonie, orthoptie et audioprothèse**
- **Les écoles d'ingénieurs et de commerce / management**
- **Le réseau des Sciences Po / IEP** (Aix, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse) et **Sciences Po / IEP Paris**
- **Les parcours spécifiques "accès santé" (PASS) en Ile-de-France**
- **Le concours commun des écoles nationales vétérinaires**

Focus sur les vœux multiples : exemples (4/4)

Vous demandez un BTS « Métiers de la chimie » dans 7 établissements différents

→ Dans votre dossier, ces demandes comptent pour 1 vœu (le BTS) et 7 sous-vœux (les établissements) qui sont décomptés dans la limite des 20 sous-vœux autorisés.

Le regroupement d'instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) de l'Université Paris Saclay propose 7 instituts. Vous demandez 4 instituts au sein de ce regroupement :

→ Dans votre dossier, ces demandes comptent pour 1 vœu (le regroupement d'IFSI) et 4 sous-vœux (les instituts), qui ne sont pas décomptés.

A noter : rassurez-vous, dans votre dossier Parcoursup, un compteur de vœux permet de suivre les vœux multiples et sous-vœux formulés.

De l'ordre de 10 000 formations en apprentissage disponibles, pour l'essentiel en BTS, BUT, pour des mentions complémentaires ou titres professionnels

Être étudiant apprenti c'est :

- Être étudiant et surtout salarié
- Alternier formation pratique chez un employeur et une formation théorique dans un établissement (ex : un centre de formation d'apprentis - CFA)
- Un plus pour trouver du travail en fin de formation et vous insérer durablement

L'apprenti doit signer un contrat d'apprentissage avec un employeur

Les établissements (CFA) accompagnent leurs candidats pour trouver un employeur



Des ressources disponibles sur parcoursup.gouv.fr (espace *Trouver une formation*)

Focus sur les vœux en apprentissage

- > **Jusqu'à 10 vœux en apprentissage**, en plus des 10 autres vœux autorisés
- > **Pas de date limite pour formuler des vœux en apprentissage** (pour la majorité des formations en apprentissage)
- > **Une rubrique spécifique dans votre dossier pour vos vœux en apprentissage**

Rappel : les centres de formation en apprentissage ont pour mission d'accompagner les candidats en apprentissage pour trouver un employeur et signer un contrat d'apprentissage.

Retrouvez des conseils pour trouver un employeur sur parcoursup.gouv.fr

La demande de césure : mode d'emploi

Un lycéen peut demander une césure directement après le bac : possibilité de suspendre temporairement une formation afin d'acquérir une expérience utile pour son projet de formation (partir à l'étranger, réaliser un projet associatif, entrepreneurial etc...)

- > **Durée la césure** : d'un semestre à une année universitaire
- > **Demande de césure à signaler lors de la saisie des vœux sur Parcoursup** (en cochant la case « césure »)
- > **L'établissement prend connaissance de la demande de césure après que le lycéen a accepté définitivement la proposition d'admission** > Le lycéen contacte la formation pour s'y inscrire et savoir comment déposer sa demande de césure
- > **La césure n'est pas accordée de droit** : une lettre de motivation précisant les objectifs et le projet envisagés pour cette césure doit être adressée au président ou directeur de l'établissement
- > **A l'issue de la césure, l'étudiant pourra réintégrer la formation s'il le souhaite sans repasser par Parcoursup**

**Dernier jour pour formuler vos vœux :
Jeudi 12 mars 2026**

(23h59 heure de Paris)



A horizontal timeline with four white circular markers on a dark blue background. A white location pin icon is positioned above the second marker, which is labeled 'Mars'.

Février

Mars

Avril

Mai

Finaliser son dossier et confirmer vos vœux

Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les candidats doivent obligatoirement :

- > Compléter leur dossier**
- > Confirmer chacun de leurs vœux**

**Un vœu non confirmé avant le 1^{er} avril 2026 (23h59 - heure de Paris)
ne sera pas examiné par la formation**

- **La rubrique Activités et centres d'intérêt**
une rubrique facultative pour mettre en valeur vos compétences, vos expériences et engagements
- **La lettre de motivation :**
« projet de formation motivé » quand elle est demandée par la formation
- **Les pièces spécifiques ou formulaires**
demandés par certaines formations sélectives
- **La fiche Avenir** renseignée par les enseignants et le proviseur de votre lycée
- **Les bulletins scolaires et notes du baccalauréat :**
 - **Année de première** : bulletins scolaires et notes des épreuves anticipées de français et celles au titre du contrôle continu du baccalauréat (pour les lycéens généraux et technologiques)
 - **Année de terminale** : bulletins scolaires des 1er et 2e trimestres (ou 1^{er} semestre)
- **Des informations sur votre parcours spécifique**
 - parcours en sections européennes
 - participation aux cordées de la réussite
 - certification des compétences numériques (Pix)

La lettre de motivation ou projet de formation motivé

La lettre de motivation n'est obligatoire que si elle est demandée par la formation

- **Elle sert à expliciter la motivation du candidat, sa connaissance et sa compréhension de la formation demandée et son intérêt pour celle-ci.**
- **La lettre de motivation** est personnelle. Renseignez-la, soignez l'orthographe et le style, évitez les copier-coller ou les emprunts de formules toutes faites...cela se voit et ne plaidera pas pour votre dossier. **Ne pas faire des lettres de motivation ChatGPT !**

La rubrique « Activités et centre d'intérêts »

Rubrique facultative où le candidat :

- **renseigne des informations qui ne sont pas liées à sa scolarité et que le candidat souhaite porter à la connaissance des formations** (ex : activités extra-scolaires, stages / job, pratiques culturelles ou sportives, etc.)
- Un espace pour **faire connaître ses engagements** : vie lycéenne, engagement associatif, sportif, service civique ou SNU, cordées de la réussite, etc.

Un atout pour se démarquer, parler davantage de soi et mettre en avant des qualités, des compétences ou des expériences qui ne transparaissent pas dans les bulletins scolaires

La rubrique « préférence et autres projets »

Rubrique obligatoire dans laquelle le candidat indique :

- **Ses préférences parmi les vœux formulés ou pour un domaine particulier.** Ces informations seront très utiles aux commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) qui accompagnent les candidats n'ayant pas eu de proposition d'admission à partir du 1^{er} juillet 2026.
- **S'il souhaite candidater dans des formations hors Parcoursup** ou s'il a des projets professionnels ou personnels, en dehors de la plateforme.

A noter : ces informations sont confidentielles et ne sont pas transmises aux formations. Elles permettent simplement de mieux suivre les candidats durant la procédure et de mieux analyser leurs motivations et besoins.

L'attestation de passation du questionnaire pour les vœux en licence de Droit

Obligatoire pour les candidats qui formulent des vœux en Licence de Droit :

Un questionnaire en ligne sur le site Avenirs de l'Onisep :

Accessible (à **partir du 19 janvier 2026**) à partir des fiches de formations concernées ;

→ Pour avoir un aperçu des connaissances et des compétences à mobiliser dans la formation demandée ;

→ Les résultats n'appartiennent qu'au seul candidat : **pas de transmission aux universités.**

Une attestation de passation à télécharger est à joindre à son dossier Parcoursup avant le 1^{er} avril 2026 23h59 (heure de Paris).

La fiche avenir renseignée par le lycée

- Le 2ème conseil de classe examine les vœux de chaque lycéen avec **bienveillance et confiance** dans le potentiel de chacun.
- Pour chaque lycéen, une **fiche Avenir** est renseignée par le lycée et versée au dossier de l'élève :
 - l'appréciation spécifique des professeurs par discipline, lorsqu'elle est distincte de l'appréciation portée pour chaque trimestre
 - les appréciations du professeur principal sur des compétences transversales
 - l'avis du chef d'établissement sur la capacité à réussir, pour chaque vœu
- La fiche Avenir est **consultable par le lycéen** dans son dossier **à partir du 2 juin 2026**

Focus sur l'accompagnement des candidats en situation de handicap ou atteints d'un trouble de santé invalidant

On peut candidater sans évoquer son handicap !

La discrimination en raison du handicap est interdite

Les coordonnées d'un référent handicap sont disponibles sur chaque fiche de formation. Il a la mission de répondre aux interrogations des lycéens tout au long de la procédure.

Le candidat peut renseigner une fiche de liaison dans son dossier Parcoursup pour préciser ses besoins. Cette fiche est **facultative** et n'est **pas transmise aux formations** pour l'examen des vœux → **Le candidat pourra demander à Parcoursup de la transmettre à la formation qu'il aura choisie pour préparer sa rentrée.** Cela permet d'anticiper la rentrée étudiante dans le nouvel établissement.

A partir du 2 juin 2025, le candidat peut demander au recteur le réexamen de son dossier (via la rubrique « contact » dans Parcoursup) s'il ne trouve pas de formation adaptée à ses besoins spécifiques et que sa situation justifie une inscription dans un établissement situé dans une zone géographique déterminée.

**Dernier jour pour compléter votre
dossier et confirmer vos vœux :
mercredi 1^{er} avril 2026**

(23h59 heure de Paris)



Mars

Avril

Mai

Juin

Mardi 2 juin > samedi 11 juillet 2026

Je reçois les réponses des formations et je décide

MARDI 2 JUIN 2026 — Début de la phase d'admission principale
C'est le moment de faire vos choix

- Consultez dans votre dossier, au fur et à mesure, les propositions d'admission (Oui ou Oui-si) des formations que vous avez demandées.
- Faites votre choix : vous devez répondre dans les délais à chaque proposition d'admission reçue.
- Entre le vendredi 5 juin et le lundi 8 juin 2026 inclus : classez vos vœux en attente.

JEUDI 11 JUIN 2026 — Début de la phase complémentaire : vous pouvez formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux pour des formations ayant encore des places à proposer

SAMEDI 11 JUILLET 2026 — Fin de la phase principale

JEUDI 10 SEPTEMBRE 2026 — Fin de la phase complémentaire

La phase d'admission principale : 2 juin au 11 juillet 2026

- > Les candidats consultent **les réponses des formations à partir du 2 juin 2026**
- > **Ils reçoivent les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu** : chaque fois qu'un candidat fait un choix entre plusieurs propositions, il libère des places qui sont immédiatement proposées à d'autres candidats en liste d'attente.
- > Les candidats doivent obligatoirement **répondre** à chaque proposition d'admission reçue **avant la date limite indiquée dans leur dossier**. En l'absence de réponse, la proposition est retirée.
- > **Parcoursup permet de conserver les vœux en attente et les candidats peuvent suivre la situation qui évolue en fonction des places libérées.**

- > Entre **le 5 et le 8 juin 2026**, **il faut se préparer à faire un choix** car, il sera demandé aux lycéens de classer les vœux en attente qu'ils souhaitent conserver
 - > L'objectif : permettre au maximum de lycéens de recevoir des propositions avant les épreuves écrites du Bac 2026
 - > Classer ses vœux en fonction de ce que l'on préfère
 - > **À compter du 9 juin 2026 : Les vœux en attente non classés avant le 8 juin 23h59 sont supprimés**

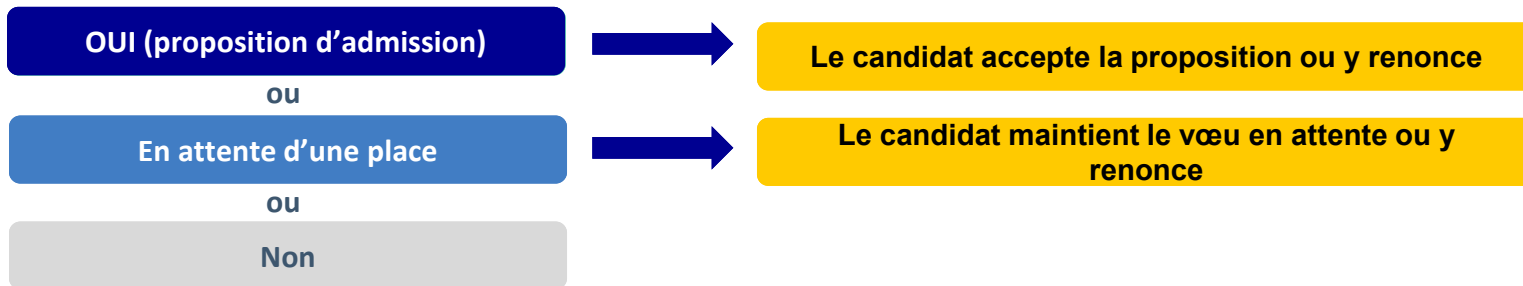
Des éléments de bilan 2025 qui rassurent

Les candidats en 2025 ont reçu en moyenne 5,6 propositions :

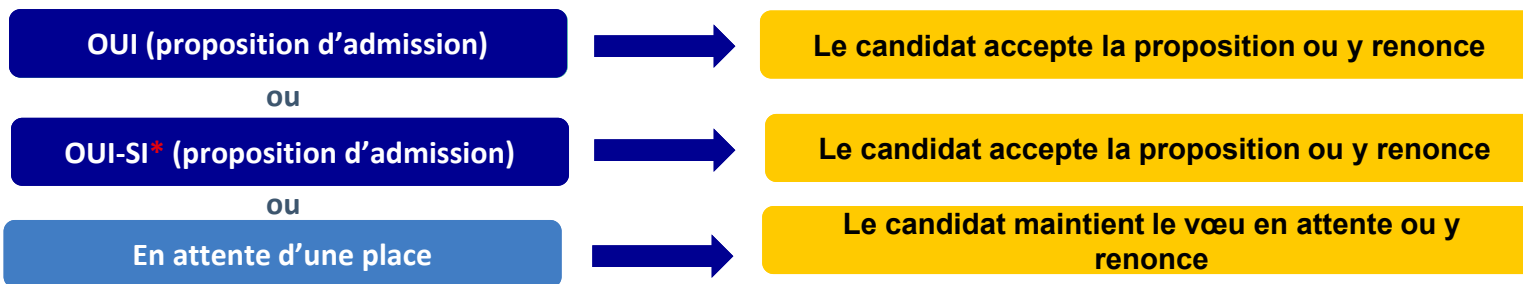
- > 3,2 jours : c'est le délai moyen pour recevoir sa 1ère proposition
- > 67,9 % : c'est la part de lycéens qui ont reçu une proposition dès le 1er jour
- > 81% : c'est la part de lycéens ayant reçu au moins 1 proposition la 1ère semaine

Les réponses des formations et les choix des candidats

> Formation sélective (BTS, BUT, classe prépa, IFSI, écoles, ...)

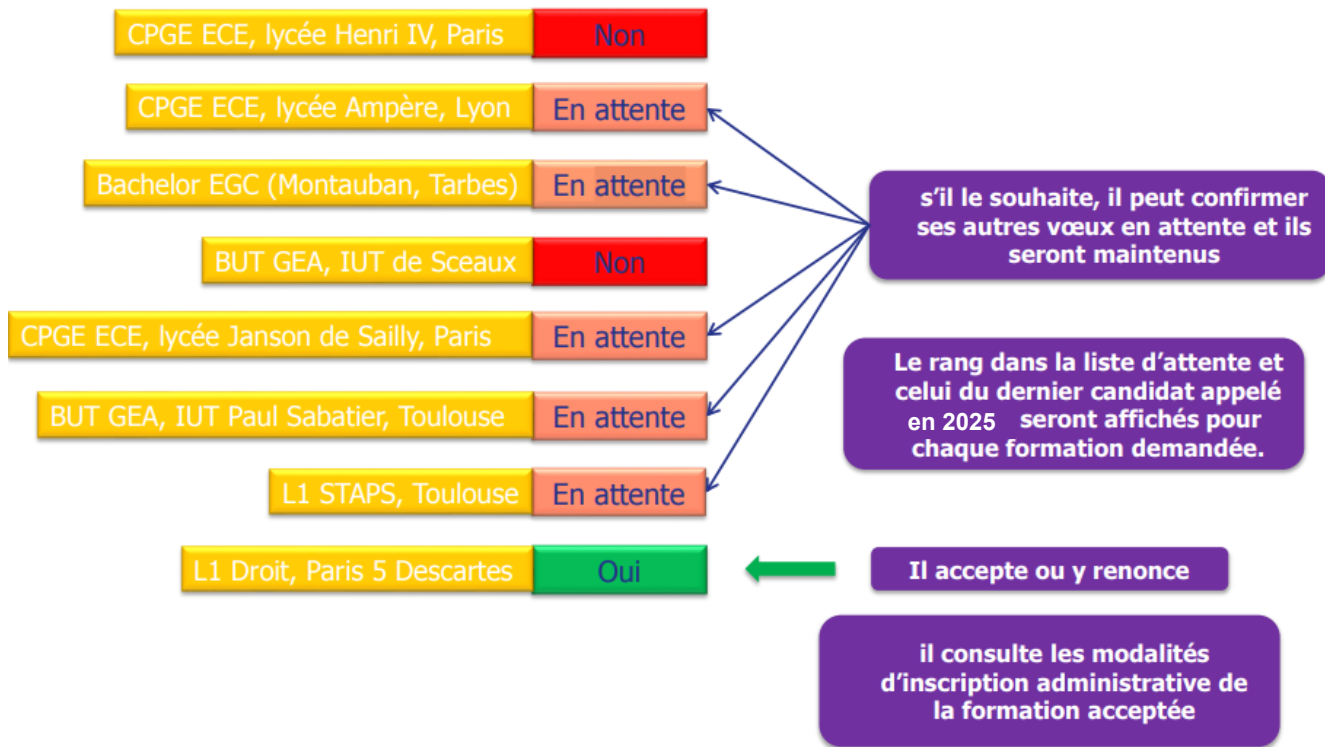


> Formation non sélective (licences, PASS)

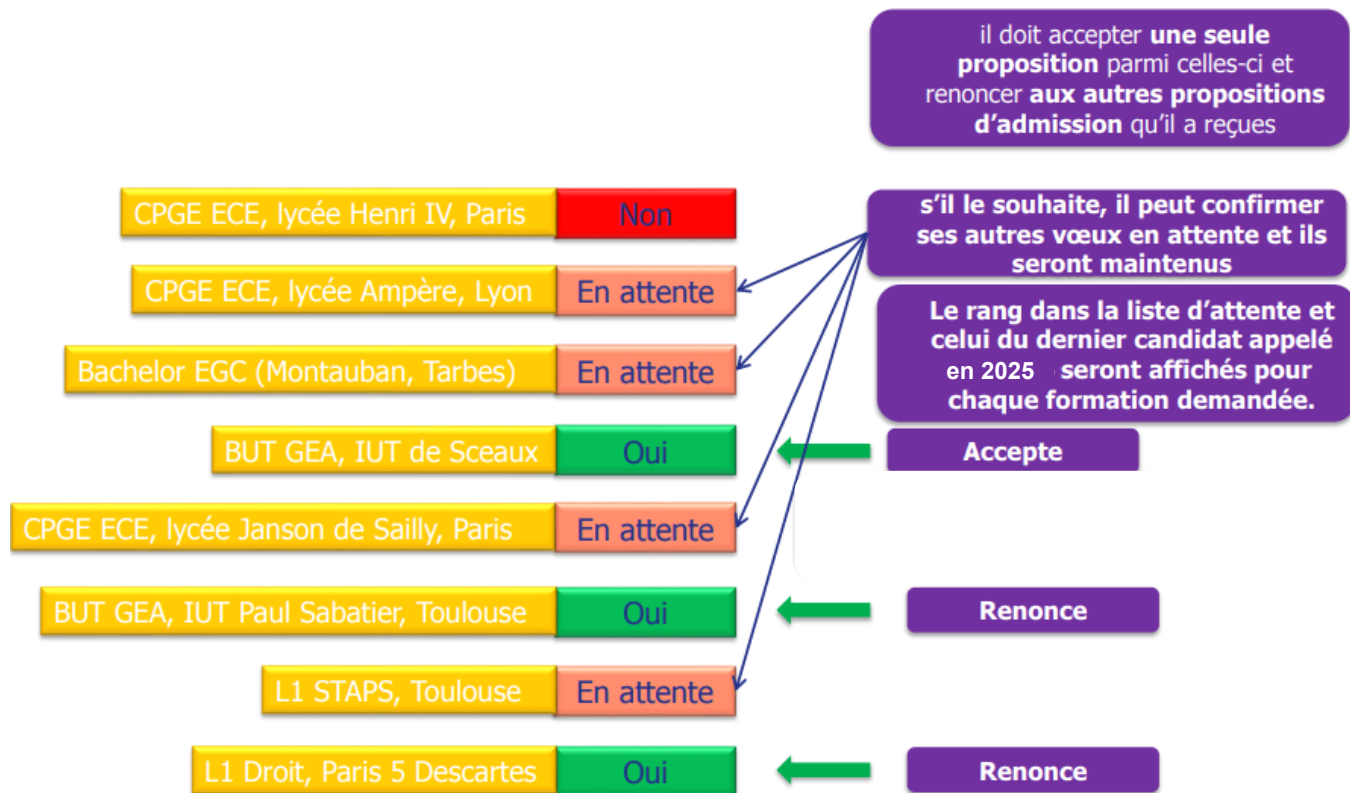


* Oui-si : le candidat est accepté à condition de suivre un parcours de réussite (remise à niveau, tutorat..)

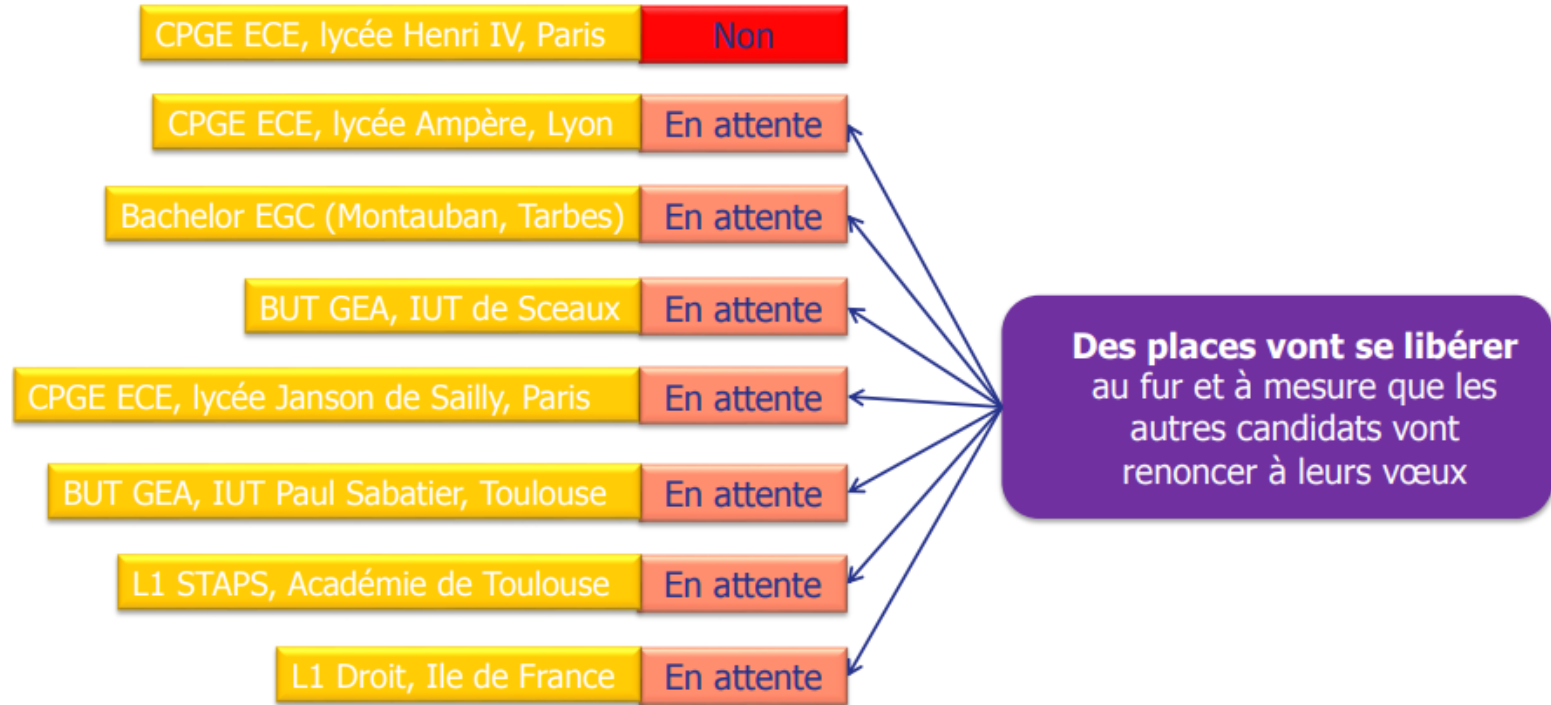
1^{er} cas : L'élève reçoit une seule proposition d'admission (oui)



2^{ème} cas : L'élève reçoit plusieurs propositions d'admission (oui ou oui-si)



3^{ème} cas : L'élève ne reçoit que des propositions « En attente »



4^{ème} cas : L'élève ne reçoit que des réponses négatives

Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives



s'il n'a formulé
que des vœux en
formation
sélective

CPGE ECE, lycée Henri IV, Paris

Non

CPGE ECE, lycée Ampère, Lyon

Non

Bachelor EGC (Montauban, Tarbes)

Non

BUT GEA, IUT de Sceaux

Non

CPGE ECE, lycée Janson de Sailly, Paris

Non

BUT GEA, IUT Paul Sabatier, Toulouse

Non

**A partir du 1er juillet, La
Commission d'Accès à
l'Enseignement
Supérieur(CAES) est
activée pour lui faire des
propositions de formation**

Des alertes dès qu'un candidat reçoit une proposition d'admission

- > **par SMS et par mail dans sa messagerie personnelle** (rappel : une adresse mail valide et régulièrement consultée et un numéro de portable sont demandés au moment de l'inscription Parcoursup)
- > **par notification sur l'application Parcoursup** (application téléchargeable à partir du 1^{er} juin 2026)
- > **dans la messagerie intégrée au dossier** candidat sur Parcoursup

- **Pour une proposition reçue entre le 2 et le 3 juin 2026 inclus**, le candidat a jusqu'au **4 juin 2026, 23h59** (heure de Paris) pour répondre
- **Pour une proposition reçue entre le 4 juin 2026 et le 9 juillet 2026** : il a 2 jours pour répondre

Exemple : pour une proposition d'admission reçue le 10 juin 2026 (matin), le candidat devra répondre avant le 11 juin 2026 23h59 (heure de Paris).

Règle d'or

Il faut obligatoirement répondre à chaque proposition d'admission reçue avant la date limite indiquée dans le dossier, sous peine de la perdre.

Des solutions pour les candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission

- > **Dès début juin 2026**: les lycéens qui n'ont fait que des demandes en formations sélectives et qui n'ont reçu que des réponses négatives peuvent **demandeur un accompagnement individuel ou collectif au lycée ou dans un CIO pour définir un nouveau projet d'orientation et préparer la phase complémentaire**
- > **Du 11 juin au 10 septembre 2026**: pendant la **phase complémentaire**, les lycéens peuvent **formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux et répondre aux propositions dans des formations disposant de places disponibles**
- > **A partir du 1er juillet 2026**: les candidats n'ayant pas eu de proposition peuvent solliciter depuis leur dossier **l'accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES)** de leur académie : elle étudie leur dossier et les aide à trouver une formation au plus près de leur projet en fonction des places disponibles

L'inscription administrative dans la formation choisie

Après **avoir accepté définitivement la proposition d'admission de son choix et après avoir eu ses résultats au baccalauréat**, le lycéen procède à son inscription administrative.

L'inscription administrative se fait **directement auprès de l'établissement choisi** et pas sur Parcoursup.

Les modalités d'inscription sont propres à chaque établissement :

- Consulter les modalités d'inscription dans le dossier candidat sur Parcoursup.
- **Respecter la date limite indiquée.**

Pensez aussi à préparer votre future vie d'étudiant(e)

Bourse sur critères sociaux : vous pouvez faire une demande de bourse et/ou de logement en créant votre dossier social étudiant (DSE) via le portail messervices.etudiant.gouv.fr .

Vous pouvez calculer vos droits à la bourse via lescrous.fr/nos-services/simulateur-de-bourse

Aide à la mobilité : Parcoursup propose une aide à la mobilité de 500 € pour les lycéens boursiers qui étudieront dans un établissement situé en dehors de leur académie de résidence.

Logement en résidence universitaire : pour vous aider dans votre recherche, consultez le site trouverunlogement.lescrous.fr . Pour toute question, une FAQ est proposée sur etudiant.gouv.fr

Santé : pour rappel, vous êtes automatiquement affilié au régime général de la sécurité sociale. Vous pouvez évaluer votre droit à la Complémentaire santé solidaire et à d'autres prestations sociales depuis le site mesdroitssociaux.gouv.fr

> **Le numéro vert : 0 800 400 070**

(numéros spécifiques pour l'Outre-mer indiqués sur [Parcoursup.gouv.fr](https://parcoursup.gouv.fr))

> **La messagerie contact** depuis le dossier candidat

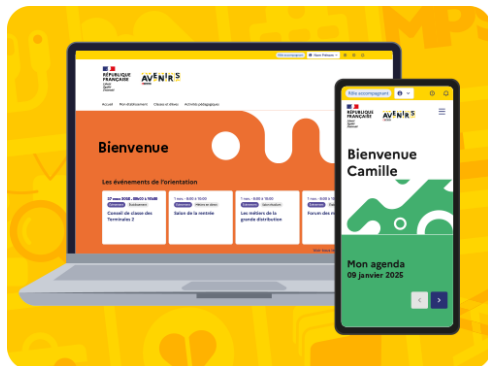
> **Les réseaux sociaux pour suivre l'actualité de Parcoursup et recevoir des conseils**

- Parcoursup_info sur Twitter/X
- Parcoursupinfo sur Instagram et Facebook)

Le canal d'actualité Parcoursup info sur Whatsapp pour être informés des dates clés, des informations pratiques et des outils essentiels pour réussir son orientation post bac.

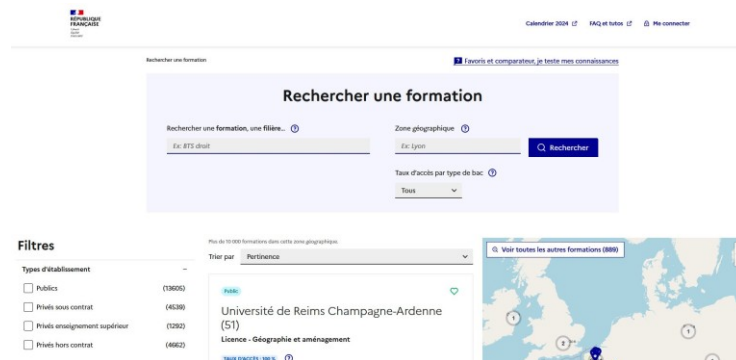
Pensez à bien activer les notifications pour recevoir toutes les informations

LE BON REFLEXE : S'INFORMER



Sur [Avenir3.onisep.fr](https://www.avenir3.onisep.fr)

Les informations sélectionnées par l'Onisep sur **les filières, les formations et les métiers**



Sur [Parcoursup.gouv.fr](https://www.parcoursup.gouv.fr) :

La **carte des formations** pour **découvrir** les formations, enregistrer vos « **favoris** », **comparer les formations** entre elles, trouver les **contacts utiles** ou repérer les **dates des journées portes ouvertes**

Les Psychologues de l'Education Nationale à votre disposition pour un entretien individuel

Vous pouvez les rencontrer au lycée ou au CIO.

Marine SACCO:

- Lycée : Mardi toute la journée sur RDV
- Au CIO : Mercredi toute la journée sur RDV

Laurence JARAIT :

- Lycée : Jeudi toute la journée, mercredi matin 1/2 sur RDV
 - Au CIO : Vendredi après-midi sur RDV
-

Centre d'Information et d'Orientation vous accueille sur rendez-vous :

Lundi au Vendredi : 9h à 12h30 et 13h30 à 17h00
1 à 2 samedis matins par mois
Ouvert pendant les vacances scolaires

**101 avenue du général de Gaulle
94000 CRETEIL
01 49 56 06 94
cio.creteil@ac-creteil.fr**

[Parcoursup.gouv.fr](https://parcoursup.gouv.fr)

  @parcoursupinfo

 @parcoursup_info

 @parcoursup info

   @etudiantgouv